

Évaluation périodique des interventions du
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE
LA MAURICIE
dans la mise en marché

23 novembre 2004
Dossier 048-20-02

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LES PARTICIPANTS	3
3.	LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE	4
3.1	Perspectives de marché pour l'industrie du bois de sciage résineux	4
3.2	Perspectives de marché pour l'industrie du papier journal	5
3.3	Perspectives de marché pour l'industrie des panneaux à lamelles orientées (OSB)	5
3.4	Des statistiques générales sur la production et la consommation de bois	6
4.	L'ÉVALUATION ET LA PERTINENCE DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ	6
4.1	Les suites aux recommandations de la Régie dans le rapport de l'évaluation précédente	6
4.2	Les actions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie de 1999 à 2003 en regard de la mise en marché du bois	8
4.3	La protection et la mise en valeur des boisés privés	8
4.4	L'information et la formation	10
4.5	Les représentations et le partenariat	10
5.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT	10
6.	LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC	11
6.1	Le bilan de la mise en marché en 2003	11
6.2	Les perspectives d'avenir	12
7.	LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE	12
8.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	13
9.	LES RECOMMANDATIONS	13

1. LE MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et tenant compte de la politique qu'elle a établie, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions des plans conjoints dans la mise en marché.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette disposition législative que la Régie a tenu à Trois-Rivières, le 25 février 2004, une séance publique portant sur l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie en tant qu'administrateur du *Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie*. Préalablement à cette séance, la Régie a transmis des invitations aux administrateurs du plan et aux intervenants concernés auxquelles étaient joints un ordre du jour détaillé et une série de questions susceptibles de faciliter la préparation des intervenants. La Régie a également fait publier un avis dans « La Terre de chez nous » du 5 février 2004.

Les objectifs poursuivis lors de cette séance publique sont :

- de recevoir le rapport des administrateurs du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, chargé de l'administration du plan;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan dans la mise en marché du bois;
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'identifier les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

À l'invitation de la Régie, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a préparé et présenté un portrait de la situation générale et des perspectives d'avenir de l'industrie québécoise du bois et des marchés.

Le présent document fait état des présentations et des opinions exprimées lors de la séance, résume les interventions réalisées par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, depuis l'évaluation précédente réalisée le 9 décembre 1998, et précise les cibles stratégiques et priorités retenues par le Syndicat pour les prochaines années. La dernière section du document présente l'analyse et les commentaires de la Régie de même que les recommandations formulées au Syndicat visant à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

2. LES PARTICIPANTS

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

M. Jean-Claude Blanchette, président de la séance
M. Jean-Claude Dumas, régisseur
M. Denys Duchaine, régisseur
M. Prime F. Pichette, agent de recherche.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

M. André Lafrenière, président
M. Jean-Luc Fafard, directeur général

Fédération des producteurs de bois du Québec

M. Daniel Roy, directeur adjoint

Fédération de l'UPA de la Mauricie

M. Claude Trudel, président

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Mme Édith Caron, économiste, Direction du développement de l'industrie
des produits forestiers, Division de l'évaluation de la demande

Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

M. Jean-Guy Rioux, président

Groupe forestier de Champlain inc.

M. André Buist, président.

3. LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

Mme Édith Caron, économiste au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), dresse un portrait des perspectives de marché de l'industrie québécoise du sciage de résineux, de l'industrie du papier journal et de l'industrie des panneaux à lamelles orientées. Elle présente également des statistiques générales sur la production et la consommation de bois sur le territoire du Syndicat.

3.1 Perspectives de marché pour l'industrie du bois de sciage résineux

La demande nord-américaine pour le bois de sciage résineux sera en baisse en 2004 et 2005 en raison d'un ralentissement des mises en chantier prévues durant cette période, particulièrement aux États-Unis. Une reprise est attendue à compter de 2006. Le prix du sciage a atteint un haut niveau dans le premier trimestre de 2004, mais sera appelé à diminuer au cours de l'année et en 2005 à la suite de la hausse de la production et de la baisse anticipée de la demande. La hausse du dollar canadien qui devrait se poursuivre en 2004 et 2005 aura un impact négatif sur l'industrie qui exporte environ 40 % de sa production aux États-Unis. Le taux de change devrait atteindre le niveau des années précédentes entre 2006-2008.

Le litige canado-américain rend également difficile l'accès au marché américain. En effet, les exportateurs canadiens de bois d'œuvre résineux doivent assumer une charge supplémentaire de 27,22 % ad valorem pour vendre leur bois aux États-Unis. Du 22 mai 2002 au 16 mai 2003, les exportations québécoises de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis ont décliné de 21,78 %. Les investissements effectués il y a quelques années dans la modernisation des équipements permettent aux usines québécoises de demeurer tout de même compétitives bien que l'écart s'amenuise entre les usines canadiennes et américaines lorsqu'on considère les frais de transport.

D'après la firme RISI (Resource Information Systems Inc.), l'issue du litige sur le bois d'œuvre résineux rend incertaines les prévisions de prix à moyen terme. En effet, si les droits compensateurs et antidumping demeurent, cela aura pour effet de réduire les prix. À l'opposé, si une entente est conclue entre les deux parties et que des quotas sont instaurés, cela aura pour effet de limiter la part de marché canadienne aux États-Unis, et donc d'augmenter les prix. Il est à noter que l'imposition de quotas à l'exportation de 1996 à 2001 a permis de favoriser l'expansion de la deuxième transformation basée sur l'utilisation du bois de sciage de moindre qualité ou de

dimension réduite. En 2001, les achats effectués par cette industrie ont représenté plus de 20 % des ventes de bois d'œuvre résineux au Québec et ce pourcentage pourrait atteindre 40 % au cours des prochaines années.

3.2 Perspectives de marché pour l'industrie du papier journal

L'industrie du papier journal, au Québec, est caractérisée par des équipements de production vieillissants. Les machines à papier sont beaucoup plus vieilles que celles des concurrents américains, moins imposantes en terme de capacité et moins productives. La demande nord-américaine décroît et l'industrie est en surproduction. L'appréciation du dollar canadien érode la compétitivité des usines québécoises. Cette situation prévaudra encore quelques années. Les coûts de production augmenteront également par la hausse du prix des papiers recyclés. Cependant, les usines québécoises seront moins affectées puisqu'elles utilisent davantage de fibres vierges que leurs concurrentes.

La faible demande pour les produits papetiers et les livraisons sur nos marchés par de nouveaux producteurs des pays émergents de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine contribuent à la réduction des prix des produits et à la situation anémique du secteur des pâtes et papiers en Amérique du Nord. Par contre, les baisses de capacité et les conversions prévues des usines vers d'autres types de papiers auront pour effet d'augmenter les prix à partir de 2005. D'ailleurs, ce virage est envisagé au Québec avec le projet de modernisation des usines Gaspésia (Chandler), Kruger (Trois-Rivières) et Compagnie Abitibi Consolidated du Canada (CACC Alma). Cela permettra aux usines de fonctionner à un taux plus élevé de leur capacité de production, d'augmenter leur prix et de réaliser des profits. La fermeture de l'usine de Port Alfred il y a quelques mois a également contribué à la baisse de la capacité. Celle-ci pourrait éventuellement être modernisée et convertie à la fabrication de produits à haute valeur.

La dépréciation du dollar canadien en 2000 et 2001 avait permis d'augmenter la part de marché canadienne aux États-Unis. Par contre, avec sa récente appréciation, la part de marché a diminué et elle devrait rester stable jusqu'en 2005. À l'avenir, des consolidations des activités des entreprises devront être envisagées. La rationalisation de la production plutôt qu'une expansion sera nécessaire. Les usines québécoises devront diminuer leur dépendance au papier journal. Ceci suppose des investissements de centaines de millions de dollars axés sur le remplacement des procédés et des machines existantes par de nouvelles beaucoup plus performantes.

La croissance de la demande pour le papier journal sera d'environ 3 % d'ici l'an 2020 alors que celle du papier fin est estimée à 30 %. Plusieurs usines vont s'orienter vers la production de papier fin.

3.3 Perspectives de marché pour l'industrie des panneaux à lamelles orientées (OSB)

L'industrie des panneaux OSB (*Oriented Strand Board*) continuera d'augmenter sa part de marché aux dépens du contreplaqué. En effet, ce type de panneau est un excellent substitut au contreplaqué et son prix est plus abordable. Sa part de marché atteint 56 % en 2002 et on anticipe 60 % en 2004 et 65 % en 2007. Une quinzaine d'usines nord-américaines de contreplaqué ont cessé leurs activités depuis 1999.

La forte demande au cours des deux derniers trimestres de 2003 a considérablement accru les prix des panneaux OSB en raison des faibles inventaires et de la vigueur du marché de la construction en Amérique du Nord. Cette situation étant temporaire, à moyen terme, les prix devraient revenir à des niveaux plus bas bien qu'ils demeurent élevés au début de 2004. En effet, la hausse de la production, les augmentations de la capacité de production et la hausse des importations viendront créer des pressions à la baisse sur les prix. Par exemple, LP-Slocan vient d'annoncer la construction d'une usine de 8 millions de pi² en Colombie-Britannique. Ces expansions nord-américaines devraient débuter en 2004 et 2005. Par contre, la disponibilité de la matière ligneuse viendra limiter la croissance de la capacité.

La baisse anticipée des mises en chantier devrait causer une diminution graduelle de la demande pour les panneaux structuraux en 2004 et 2005 (contreplaqué et OSB). Par contre, la substitution du contreplaqué par l'OSB devrait limiter la baisse de la demande des panneaux OSB. D'après la firme RISI, à partir de 2006, les mises en chantier devraient recommencer à croître.

Ce sont les conditions prévalant sur le marché américain qui détermineront en bonne partie les perspectives de l'industrie des panneaux OSB. En effet, ceux-ci sont écoulés principalement aux États-Unis. Malgré une croissance du Produit intérieur brut (PIB) moins remarquable qu'en 2003, l'économie américaine demeurera forte pour les années à venir présageant de bonnes perspectives pour l'industrie des panneaux.

3.4 Des statistiques générales sur la production et la consommation de bois

Ces informations proviennent des registres forestiers que les entreprises doivent compléter à chaque année. Les plus récentes données disponibles datent de 2002.

La mise en marché du bois provenant du territoire du Syndicat représente 3 % des réceptions des usines du Québec. En ventilant les statistiques de production et de consommation de bois sur le territoire de la Mauricie par essences, nous observons que 67 % des bois résineux produits dans la région approvisionnent les usines situées sur ce même territoire tandis que la proportion des feuillus est de 33 % de la récolte, le reste étant dirigé vers les usines touchant les territoires des autres syndicats.

En Mauricie, l'industrie de deuxième transformation comprend les parquets de bois, les composantes de meuble, les fermes de toit et les solives de plancher ainsi que l'aboutage en I (bois d'ingénierie). Il y a des perspectives au chapitre des produits d'apparences et de certains bois d'ingénierie.

4. L'ÉVALUATION ET LA PERTINENCE DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ

M. Jean-Luc Fafard, directeur général du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, présente un mémoire décrivant le portrait forestier régional, les actions du Syndicat suite aux recommandations de l'évaluation précédente, les interventions en regard de la mise en marché des produits visés par le plan conjoint et les cibles stratégiques que le Syndicat s'est fixées pour les prochaines années.

Le *Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie* est en vigueur depuis 1970. La réglementation et les services offerts ont dû suivre l'évolution des marchés et les besoins changeants et nouveaux des propriétaires de boisés tels l'ajout de l'If du Canada comme produit couvert par le plan et l'exclusivité de la vente ainsi que l'augmentation des contributions pour les produits à valeur ajoutée. Le territoire compte 6 500 propriétaires forestiers dont 2 659 (40,9 %) sont membres du Syndicat. Les propriétaires de boisés privés de la Mauricie ont déjà récolté du bois sur leur terre dans une proportion de 78 %, mais 10 % d'entre eux sont considérés dynamiques et possèdent 59 hectares et plus de boisés. Le nombre de propriétaires qui ont bénéficié de subventions pour des travaux d'aménagement forestier représente 22 % de tous les producteurs.

4.1 Les suites aux recommandations de la Régie dans le rapport de l'évaluation précédente

Le Syndicat fait un bilan des suites qu'il a données aux cinq recommandations formulées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec lors de l'évaluation précédente du Plan conjoint réalisée en 1998.

Recommandation 1

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande au Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie de poursuivre ses démarches afin d'informer les producteurs des changements importants qui surviennent dans la mise en marché pour leur permettre de s'ajuster régulièrement à

l'évolution de la demande et pour revaloriser le plus possible les bois mis en marché.

Le Syndicat a utilisé son véhicule d'information, soit le journal «Forêts Nouvelles», expédié cinq fois par année à tous les propriétaires, pour transmettre les changements dans les conditions de mise en marché des bois. La formation dispensée à un grand nombre de producteurs a été un outil additionnel pour revaloriser le plus possible les bois mis en marché.

Recommandation 2

La demande pour les bois feuillus de qualité sciage et déroulage étant toujours croissante, le Syndicat devrait continuer de s'impliquer dans le développement de nouveaux marchés et bénéficier des marchés à valeur ajoutée.

Le Syndicat s'est impliqué dans la préparation de billons par l'approvisionnement d'une nouvelle usine, Les Boiseries Savco inc. Plusieurs cours de formation sur le façonnage ont été réalisés afin que les propriétaires bénéficient d'une plus-value sur les bois de qualité.

Recommandation 3

La Régie recommande au Syndicat d'explorer les moyens qui permettraient une coordination efficace des formules d'aménagement disponibles sur le territoire tout en permettant au Syndicat de réaliser sa mission dans la mise en marché du bois de tous les producteurs de la région.

L'implication du Syndicat comme conseiller forestier au même titre que les organismes de gestion en commun (OGC) a permis aux propriétaires d'avoir un véritable choix pour la réalisation de travaux d'aménagement. Le Syndicat a obtenu un budget dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées de 611 709 \$ pour 162 projets d'aménagement. Les trois groupements forestiers touchant le territoire ont bénéficié de 837 591 \$ pour le traitement de 217 projets. Ces investissements proviennent de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM).

La participation du Syndicat comme conseiller forestier facilite ses orientations dans le développement du programme et lui permet de développer d'autres activités répondant aux demandes des propriétaires.

Recommandation 4

La Régie encourage le Syndicat à continuer ses initiatives pour augmenter sa représentativité des producteurs visés par le plan conjoint qu'il administre.

Le membership a augmenté de 644 membres depuis la dernière évaluation grâce aux activités de formation et au journal «Forêts Nouvelles». Le Syndicat mettra sa liste de producteurs à jour en collaboration avec l'AMFM.

Recommandation 5

La Régie recommande au Syndicat de préciser à court terme l'orientation et les objectifs qu'il entend poursuivre par son intervention dans les divers dossiers identifiés comme devant retenir son attention au cours des prochaines années. De plus, le Syndicat devrait préciser les critères selon lesquels il pourra évaluer la pertinence et les résultats de ses interventions.

Le Syndicat prépare annuellement un plan d'action déterminant les objectifs et les activités. Dans les perspectives définies lors de la dernière évaluation, deux seulement des dix citées n'ont pas avancé malgré les efforts considérables de la part des propriétaires et du conseil d'administration, soit l'implication des producteurs dans le secteur de la transformation et le contrôle de la production de bois de chauffage.

Le Syndicat est très dynamique dans tous les domaines de la forêt privée et les résultats le prouvent hors de tout doute. Cependant, le conseil d'administration

demeure conscient de la nécessité d'en arriver à une auto-évaluation de ses interventions basée sur une grille d'analyse.

Le Syndicat a présenté un tableau montrant l'évolution des prix nets aux producteurs, par acheteur et selon les différents marchés ou essences de bois pour la période 1999 à 2003. Il a également décrit les principaux facteurs ayant influencé les prix au cours de cette période.

4.2 Les actions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie de 1999 à 2003 en regard de la mise en marché du bois

Cette dernière période de cinq ans a été caractérisée par d'importants changements dans les volumes achetés par les papetières suite à des fusions, des acquisitions ou des fermetures d'entreprises.

Le Syndicat a résumé ainsi ses principales activités :

- la réalisation de l'inventaire forestier de la forêt privée mauricienne;
- la mise en application du *Règlement des producteurs de bois de la Mauricie sur l'attribution des parts de marché*;
- de nombreuses conciliations et arbitrages avec les entreprises forestières;
- un projet pilote, le développement de la récolte de l'If du Canada qui a atteint 105 000 kg en 2003 et l'inventaire en vue d'évaluer le potentiel de la cueillette annuelle de cette plante qui se chiffre à 275 000 kg;
- la recherche de marchés extérieurs, notamment le développement du marché de la pruche aux États-Unis avec l'entreprise Finch and Pruyn;
- le développement d'une nouvelle usine de billons, Les Boiseries SAVCO;
- l'implication du Syndicat comme partenaire important dans Mauricie Capitale Forestière Canadienne;
- la révision du régime forestier;
- la réalisation d'une étude sur le sapin-épinette afin de comparer le prix d'un billot destiné à la pâte ou au sciage;
- la formation de travailleurs sylvicoles en collaboration avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM);
- le projet de fusion avec le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal;
- les interventions pour diminuer les impacts problématiques vécus par la mise en place de règlements d'abattage dans les municipalités;
- la diminution des délais de paiement effectués par des entreprises;
- le conflit du bois entre le Canada et les États-Unis;
- le projet d'identification et de protection de corridors forestiers en milieu agricole;
- le regroupement de syndicats pour la signature de conventions;
- la mise en place d'avantages pour les membres du Syndicat par des rabais dans différentes entreprises reliées au secteur forestier;
- la mise en place d'un comité sur les feuillus nobles (bois/meubles);
- l'implication des producteurs dans la transformation par la formation d'une coopérative et l'implantation d'une usine de production de copeaux;
- l'adoption d'une politique de développement durable;
- la mise à jour des règlements;
- le début de la production d'un guide sur les feuillus.

4.3 La protection et la mise en valeur des boisés privés

En Mauricie, il existe un historique de récolte de bois réalisé à la fois par les propriétaires et par les entrepreneurs forestiers. Le bois a surtout été destiné au marché des pâtes et papiers jusqu'en 1995. Les producteurs actifs sont peu nombreux et leur diminution constante suscite certaines inquiétudes pour l'avenir.

Statistiques de mise en marché des produits forestiers pour la Mauricie : 1999 à 2003

Destination	Volumes en m³ apparents						
	1999	2000	2001	2002	2003	Total 5 ans	Moyenne
Pâtes	132 171	120 550	103 292	118 404	94 129	568 546	113 709
Sciage	97 185	85 267	56 565	89 603	102 687	431 307	86 261
Panneaux	85 522	32 342	41 809	41 601	19 967	221 241	44 248
Métallurgie	73 860	55 865	44 268	70 402	68 458	312 853	62 571
Total	388 738	294 024	245 934	320 010	285 241	1 533 947	306 789
If du Canada (kg)	2 118	11 818	39 717	0	102 730	156 383	31 276

Possibilité forestière : 1982-1998

Groupes d'essences	Estimation du volume de bois (m³ solides)		Possibilité forestière (m³ solides)	
	1982	1998	1982	1998
Sapin-épinette	4 604 379	5 853 000	144 134	173 040
Autres résineux	2 534 896	2 589 000	125 788	80 900
Érables	7 706 620	7 868 000	324 929	149 550
Peupliers	2 232 654	2 711 000	65 296	75 110
Autres feuillus	5 365 659	6 058 000	158 907	117 800
Total résineux	7 139 275	8 442 000	269 922	253 940
Total feuillus	15 304 933	16 637 000	549 132	342 460
Grand total	22 444 208	25 079 000	819 054	596 400
If du Canada (kg) potentiel annuel évalué en 2002				275 000

Le Syndicat dégage plusieurs constats à partir de la compilation des données de mise en marché :

- tendance à une forte baisse de la production influencée entre autres par la réglementation d'abattage des municipalités, la manque de main-d'œuvre, les nouveaux types de propriétaires et le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis;
- le secteur sciage représente entre 25 % et 30 % des bois récoltés;
- diminution du nombre de propriétaires actifs;
- diminution majeure des parts de marché du secteur des panneaux;
- augmentation des parts de marché du secteur métallurgique.

Les inventaires forestiers réalisés en 1982 et 1998 permettent de réaliser que les volumes de bois debout sont en croissance. Les propriétaires ne récoltent pas la possibilité forestière. La forêt privée mauricienne pourrait approvisionner de façon bien supérieure toute l'industrie forestière.

Pour ce qui est des calculs de la possibilité forestière, il est entendu que les hypothèses retenues diffèrent entre les deux années, les connaissances ayant évolué depuis 1982 et les données étant basées sur une légère différence de territoire étudié. Le volume de bois mis en marché tourne autour de 300 000 m³ solides par année alors que la possibilité forestière permettrait de récolter près de 600 000 m³.

4.4 L'information et la formation

L'information et la formation des propriétaires demeurent des activités essentielles pour le Syndicat.

Le journal « Forêts Nouvelles », distribué cinq fois par année à tous les propriétaires possédant un minimum de quatre hectares, demeure l'outil par excellence pour informer des conditions du marché et afficher l'ensemble des formations organisées par le Syndicat. D'autres activités comme des visites d'usines et l'organisation de journées forestières et de journées du producteur forestier contribuent au perfectionnement des connaissances des producteurs forestiers. Le Syndicat a participé à la publication du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée et à la réalisation d'un dépliant sur l'if du Canada.

Le Syndicat a été accrédité par Emploi-Québec comme organisme formateur pour l'environnement, l'aménagement du territoire, la foresterie et le papier. Il demeure actif, avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, au transfert de connaissances. Également, le Syndicat œuvre beaucoup dans la recherche et le développement.

Le Syndicat s'est impliqué au niveau provincial dans le dossier de la certification environnementale. Il a adopté une politique de développement durable. Cette année, il terminera le projet d'accréditation des entrepreneurs forestiers œuvrant en forêt privée ainsi qu'une analyse des coûts d'implantation d'une certification des activités opérationnelles du Syndicat.

4.5 Les représentations et le partenariat

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie est affilié à la Fédération de l'UPA de la Mauricie et à la Fédération des producteurs de bois du Québec.

Le Syndicat représente les propriétaires de boisés de la Mauricie sur tous les groupes, comités de travail ou sommets où il s'avère utile de promouvoir leurs intérêts, notamment l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, la Table forêt du conseil régional de développement de la Mauricie, le CLD des Chenaux, la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne, la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan, le Centre de biodiversité du Québec, Reboisement Mauricie, Solidarité rurale Mauricie, les conseils consultatifs agricoles et le Comité Bois/Meubles de la MRC Maskinongé.

Cette implication demeure essentielle pour concilier la production de bois dans le contexte d'utilisations multiples des ressources forestières.

5. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT

Selon le Syndicat, la forte baisse de la production est causée, entre autres, par la réglementation d'abattage des municipalités, le manque de main-d'œuvre, les nouveaux types de propriétaires et une fiscalité non adaptée.

En réaction à cette baisse et en prévision d'une hausse de la demande, le Syndicat entend :

- démarrer un projet pilote de production du bois avec une abatteuse multifonctionnelle afin d'offrir des projets clé en main pour les propriétaires;
- travailler à l'assouplissement des règlements d'abattage tant au niveau des normes que des délais pour l'obtention des permis, tout en assurant la protection des paysages;

- terminer le projet d'accréditation des entrepreneurs forestiers œuvrant en forêt privée;
- œuvrer à la diversification des marchés, au développement des marchés de sciage et déroulage, à la formation et l'information des producteurs, à la recherche et au développement dans des domaines nouveaux dans le but de conserver ou d'augmenter la part de marché des producteurs sur le territoire du Syndicat et d'augmenter les revenus des producteurs;
- produire un guide pour la valorisation des feuillus nobles en Basse Mauricie;
- donner suite à un projet de production et de vente de copeaux de bois;
- continuer d'être un ardent défenseur des programmes d'aménagement forestier auprès des instances gouvernementales et mettre en place des outils spécifiques pour convaincre les propriétaires de l'intérêt à aménager leur forêt.

Le Syndicat poursuivra ses efforts d'assujettissement de tout le bois au plan conjoint, incluant le bois de chauffage qui représente 40 % de la production totale. Le Syndicat peut contrôler la partie mise en marché par les entrepreneurs forestiers, mais pas celle faisant l'objet de transactions directes entre les producteurs et les consommateurs.

Le Syndicat poursuivra le processus de certification tant au niveau de ses activités que du territoire. Il travaillera activement à l'adoption de saines pratiques forestières et à la mise en place d'un système d'aménagement durable. Le Syndicat et les producteurs devront prouver à leurs clients que leurs façons de traiter la forêt et l'ensemble de ses ressources demeurent respectueuses de l'environnement et correspondent aux nouvelles orientations de développement, à savoir la gestion intégrée des ressources et le développement durable.

Il intégrera le personnel pour les activités de mise en marché et celui de l'aménagement forestier et augmentera la formation des employés.

Le Syndicat intensifiera les partenariats développés afin de maintenir un rôle actif dans le secteur forestier régional. Il poursuivra son projet de fusion avec le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal.

En conclusion de sa présentation, le Syndicat considère que le plan conjoint est le principal levier de développement des propriétaires de boisés qui se sont donné des outils efficaces favorisant une mise en marché efficace et ordonnée. Il doit évoluer afin de s'ajuster aux nouvelles dynamiques des marchés. Le Syndicat continuera d'être à l'écoute des propriétaires pour mettre à leur disposition tous les services nécessaires au développement des forêts privées. Il s'assure que son personnel soit à la fine pointe des connaissances afin de pouvoir jouer pleinement son rôle.

6. LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

M. Daniel Roy présente l'opinion de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ).

6.1 Le bilan de la mise en marché en 2003

Les informations récemment colligées laissent entrevoir une baisse des livraisons en provenance de la forêt privée de l'ordre de 10 % pour l'année 2003 au niveau de l'ensemble de la province. Pour le bois résineux, cette baisse découle de l'application par les États-Unis de droits compensatoires sur le bois d'œuvre résineux canadien. Pour les feuillus durs de trituration, la réduction observée résulte des conditions générales de mise en marché pour ces bois au cours des dernières années.

Depuis quelques années, la Fédération observe un accroissement de la mise en marché des bois de la forêt privée dirigés vers les industries du sciage et des panneaux au détriment des livraisons au secteur des pâtes et papiers. Près de 60 % du bois en

provenance de la forêt privée est dirigé vers des usines de sciage. Ce secteur de transformation représente maintenant environ 70 % des revenus de la vente de bois par les producteurs.

Les marchés du bois rond de la forêt privée demeurent fortement influencés par les conditions d'accès de l'industrie pour le bois en provenance des terres publiques (CAAF), selon la proximité ou l'éloignement du territoire public et selon les essences disponibles sur ces terres.

La problématique relative au surplus de fibres feuillues de trituration semble demeurer entière malgré la situation de rareté relative observée sur certains marchés. Malgré cette situation, il faut constater que le territoire québécois regorge de feuillus de trituration et que le nombre d'usines utilisatrices demeure restreint. Par ailleurs, une bonification des conditions de mise en marché pourrait permettre une amélioration en influençant la destination du bois.

6.2 Les perspectives d'avenir

Sur la base d'une amélioration de l'économie américaine, les perspectives de mise en marché pour l'année 2004 s'annoncent légèrement meilleures que celles de l'année 2003.

Du côté du secteur des pâtes et papiers, une légère amélioration du prix de vente des différentes catégories de papier est anticipée, traduisant un raffermissement du marché pour ces produits.

Pour le secteur du bois d'œuvre, la faiblesse des taux d'intérêts devrait contribuer à maintenir un niveau élevé des mises en chantier. Un dénouement du conflit du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis contribuerait à une amélioration de la mise en marché pour ce secteur. La qualité du bois répondant aux besoins du sciage va restreindre la disponibilité de mise en marché.

En ce qui concerne le secteur des panneaux à lamelles orientées (OSB), la forte demande qui a conduit à une hausse marquée des prix à la fin de 2003 devrait se maintenir en 2004. Il s'agit d'un marché important pour le tremble de la forêt privée.

La hausse des besoins en bois de l'industrie jumelée à une diminution des volumes disponibles en forêt publique accentueront la pression de la récolte de bois sur la forêt privée. Les administrateurs de plans conjoints seront appelés à développer des approches reliées à la certification forestière, susceptibles de prévenir la dilapidation des boisés et éviter la surproduction.

En conclusion, le contexte de concentration grandissante de l'industrie forestière incite les syndicats à rechercher des moyens de renforcer leur pouvoir de négociation. Que ce soit par le biais de fusions de plans conjoints, par la conclusion d'ententes administratives ou par toute autre collaboration envisageable, le besoin pour les syndicats de travailler de concert s'impose afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des producteurs.

7. LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE

L'opinion de la Fédération de l'UPA de la Mauricie est transmise par M. Claude Trudel, président.

Les relations entre la Fédération de l'UPA de la Mauricie et le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie sont qualifiées de très bonnes. Une étroite collaboration existe, notamment en ce qui a trait aux dossiers touchant l'aménagement du territoire et la vie syndicale.

La sensibilisation des producteurs de bois à l'application d'un plan conjoint unique pour l'ensemble du Québec passe par l'information plus ciblée, tant du côté des administrateurs avec une formation sur la mise en marché collective, que du côté des

membres avec une information adaptée aux nouvelles conditions de mondialisation où les acheteurs sont regroupés en face des vendeurs qui demeurent divisés. Ces propos visent à supporter les efforts consentis par la Fédération des producteurs de bois et plusieurs syndicats favorables à la mise en place d'un seul plan conjoint de mise en marché du bois au Québec, dont le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie.

8. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

La séance publique tenue pour évaluer les interventions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie dans la mise en marché du bois des producteurs visés par le plan conjoint qu'il administre a permis à la Régie d'avoir une vue d'ensemble du secteur d'activité et des contextes régional et nord-américain particulièrement complexes et en constante évolution avec lesquels il doit composer. Elle lui a également permis de prendre connaissance du plan d'action du Syndicat pour les prochaines années.

La Régie remarque que le Syndicat a accompli des actions précises donnant suite aux recommandations formulées lors de l'évaluation de 1998. La Régie note les efforts déployés pour rejoindre et informer le plus grand nombre possible de producteurs, notamment par la publication des conditions de mise en marché du bois. Elle note également que le Syndicat s'occupe activement, en concertation avec les autres intervenants de la région, de la formation des producteurs, de la recherche et du développement ainsi que du transfert des connaissances susceptibles de diversifier leurs activités et d'accroître leurs capacités de mettre en marché des produits répondant aux besoins des marchés. Ces activités permettent aux producteurs d'être en mesure de bénéficier d'une plus-value pour les bois de qualité.

La Régie constate que le Syndicat travaille à consolider et à diversifier les marchés pour assurer aux producteurs des débouchés pour toutes les essences de bois disponibles. Globalement, le Syndicat a su s'adapter aux soubresauts observés sur les marchés provoqués par des changements structurels et conjoncturels au sein de l'industrie nord-américaine du bois.

La Régie observe que le membership du Syndicat a augmenté depuis l'évaluation précédente et prend note de son projet de mettre à jour la liste des producteurs.

Le Syndicat entend mettre de l'avant plusieurs actions au cours des prochaines années. Elles visent notamment l'augmentation de la production, la promotion de l'aménagement forestier, la valorisation des feuillus nobles, l'adoption de saines pratiques forestières, la mise en marché des ressources forestières, l'accréditation d'entrepreneurs forestiers, la réglementation municipale, la certification environnementale, la formation et l'information des producteurs et le renforcement des plans conjoints par le développement de partenariats avec d'autres syndicats et la Fédération de producteurs de bois du Québec.

Parmi les initiatives prévues par le Syndicat, la Régie souligne et encourage en particulier celle de produire un guide pour la valorisation des feuillus nobles en Basse Mauricie. Cette ressource forestière actuellement moins disponible et en demande doit faire l'objet d'une attention particulière des intervenants forestiers des régions où elle peut être produite.

Relativement au projet de production et de vente de copeaux de bois et au projet pilote de production du bois avec une abatteuse multifonctionnelle, selon les informations sommaires disponibles, il pourrait s'agir d'entreprises commerciales initiées par le Syndicat. Ce dernier devra s'assurer de respecter les dispositions de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* s'il donne suite à ces projets.

Le Syndicat a présenté un tableau montrant l'évolution des prix nets aux producteurs, par acheteur et selon les différents marchés ou essences de bois pour les cinq dernières années. Le Syndicat n'a pas présenté d'indicateurs lui permettant de mesurer périodiquement l'efficacité et la pertinence de ses interventions et d'évaluer, lorsque possible, les bénéfices que ses interventions peuvent apporter aux producteurs visés et

à l'ensemble du secteur d'activité. Pour l'avenir, la Régie constate que le Syndicat a identifié les dossiers qu'il prévoit traiter sans toutefois préciser l'orientation et les objectifs qu'il fixe à son éventuelle intervention. Cependant, le conseil d'administration du Syndicat demeure conscient de la nécessité d'une auto-évaluation de ses interventions basée sur une grille d'analyse plus élaborée.

9. LES RECOMMANDATIONS

La Régie encourage le Syndicat dans ses projets visant l'accroissement de la part de marché des producteurs et le développement des marchés de sciage et déroulage ayant pour effet l'augmentation des revenus des producteurs. Elle invite cependant le Syndicat à s'assurer de respecter les dispositions de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* s'il donne suite à ses projets de production et de vente de copeaux de bois et à celui de production de bois avec une abatteuse multifonctionnelle.

La Régie recommande au Syndicat de poursuivre les actions entreprises pour favoriser la mise en valeur et diminuer la tendance à la baisse de la production, notamment en mettant en œuvre un programme de certification environnementale afin de répondre aux nouvelles exigences des marchés. Parmi ces initiatives, la Régie soutient le Syndicat dans son projet de promotion et de valorisation des feuillus nobles en Basse Mauricie.

La Régie recommande au Syndicat d'intégrer les interventions ciblées qu'il a présentées dans une planification structurée, permettant d'en préciser les objectifs, les moyens et les indicateurs de performance, afin de mesurer périodiquement l'efficacité et la pertinence de ses interventions et d'évaluer, lorsque possible, les bénéfices qu'elles peuvent apporter aux producteurs visés et à l'ensemble du secteur d'activité.

Jean-Claude Blanchette

Jean-Claude Dumas

Denys Duchaine